

L'hymne national de la République fédérale d'Allemagne



Compositeur: Franz Josef Haydn (1732-1809)



Paroles: August Heinrich Hoffmann von Fallersleben (1798-1874)

L'hymne national allemand, dans sa version actuelle, reprend la troisième strophe du Deutschlandlied (Le' Chant des Allemandes), comme cela a été fixé dans l'échange de lettres des 19 et 23 août 1991 entre le chancelier fédéral Helmut Kohl et le président fédéral Richard von Weizsäcker publié dans le n° 89/1991 du Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral en date du 27 août 1991.

Le texte de l'hymne national est le suivant:

"Unité et droit et liberté pour la patrie allemande! Aspirons tous à cela dans la fraternité du cœur et de l'esprit! Unité et droit et liberté sont gages de bonheur. Rayonne dans la splendeur de ce bonheur, Rayonne, patrie allemande!"



Source: www.bundesregierung.de et Centre fédéral pour l'éducation civique